

V

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1914

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1914 s'élève à fr. 5,127,091 »

Les crédits alloués pour 1913 montent à 4,990,686 »

AUGMENTATION. . . . fr. 136,405 »

qui se justifie comme suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Personnel des bureaux : traitements, indemnités pour travaux extraordinaires et secours.*

Crédit demandé pour 1914. fr. 613,455 »

— alloué pour 1913. 605,350 »

AUGMENTATION. . . . fr. 8,105 »

demandée aux fins d'accorder au personnel les promotions et augmentations de traitement normales et de parfaire la somme nécessaire pour la rémunération du personnel nouveau attaché au service de l'exposition permanente de Laeken (Pavillon chinois) ; l'augmentation de 6,000 francs allouée de ce dernier chef au Budget de 1913 a été calculée pour une période de huit mois.

ART. 3. — *Matériel.* (Y compris une somme de 1,000 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1914. fr. 75,000 »

— alloué pour 1913. 74,000 »

AUGMENTATION. . . . fr. 1,000 »

destinée aux frais de reliure des archives politico-commerciales, dont le classement vient d'être commencé.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'allocation de 1,000 francs en charge temporaire est maintenue pour continuer le recolement et la mise en état des collections de la Bibliothèque.

CHAPITRE II.

LÉGATIONS.

ART. 6. — *Traitements des agents diplomatiques, indemnités locales pour frais de représentation et de logement et indemnités à quelques agents non rétribués, etc.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	1,471,000	»
— alloué pour 1913		1,461,000	»
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

résultant de la promotion des chefs de mission au Caire et à Sofia au grade d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

CHAPITRE III.

CONSULATS.

ART. 7. — *Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	1,451,900	»
— alloué pour 1913		1,376,900	»
AUGMENTATION.	fr.	75,000	»

demandée aux fins suivantes : augmentation réglementaire des traitements de certains consuls généraux ; promotion de plusieurs consuls et vice-consuls au grade supérieur ; nomination de nouveaux agents en remplacement des vice-consuls promus ; établissement de postes nouveaux dans les Antilles et dans les Balkans.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE V.

DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.

ART. 9. — *Traitements et indemnités des chanceliers, des drogmans, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des légations.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	153,120	»
— alloué pour 1913.		137,980	»
AUGMENTATION.	fr.	15,140	»

Augmentations normales de traitement; création de deux emplois d'élève interprète en Chine; complément des allocations demandées en 1913, en vue de rémunérer le chancelier à Washington et le commis de chancellerie à Paris.

ART. 10. — *Traitements et indemnités des drogmans, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des consulats.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	109,600	»
— alloué pour 1913.		96,440	»
AUGMENTATION.	fr.	13,160	»

Relèvement de certaines allocations devenues insuffisantes; rémunération des emplois subalternes dans les nouveaux postes consulaires.

ART. 11. — *Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets, etc. (Y compris une somme de 87,000 francs en charge temporaire.)*

D'après les prévisions, il y a lieu de maintenir, en 1914, la charge temporaire de 87,000 francs pour les travaux de restauration et d'amélioration qui s'exécutent à l'hôtel de la Légation à Paris.

ART. 14. — *Allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service consulaire en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	190,000	»
— alloué pour 1913.		160,000	»
AUGMENTATION.	fr.	30,000	»

demandée aux fins d'allouer des indemnités de logement, tant à des postes déjà existants qu'aux nouveaux consulats à établir, et de relever les indemnités anciennes qui seraient reconnues insuffisantes.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VII.

COMMERCE. — ÉMIGRATION.

ART. 20. — *Bureau officiel de renseignements commerciaux et exposition permanente de Laeken : échantillons ; mobilier et matériel ; publications ; bibliothèque. (Y compris une somme de 15,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1914	fr.	45,000	»
— alloué pour 1913.		61,000	»
DIMINUTION.	fr.	16,000	»

Le crédit de 1913 comprenait une somme de 38,500 francs en charge temporaire pour les frais de première installation de l'annexe du Bureau officiel de renseignements ; la somme de 15,000 francs aujourd'hui demandée au même titre est nécessaire pour l'achèvement de cette installation.

D'autre part, l'allocation permanente, fixée à 22,500 francs en 1913, est portée à 30,000 francs.

La dénomination « exposition permanente de Laeken » est substituée, dans le libellé, au mot « annexes ».

(6)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Affaires Étrangères et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1914 est fixé à la somme de cinq millions cent vingt-sept mille nonante et un francs (5,127,091 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 15 octobre 1913.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op voorstel van Onze Ministers van Buitenlandsche Zaken en van Financiën en volgens advies van Onzen Minister-raad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Buitenlandsche Zaken voor het dienstjaar 1914 is vastgesteld op de som van vijf millioen honderd zeven en twintig duizend een en negentig frank (5,127,091 frank), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Brussel, den 15ⁿ October 1913.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

J. DAVIGNON.

Le Ministre des Finances,

M. LEVIE.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Buitenlandsche Zaken,**De Minister van Financiën,*

**BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
POUR L'EXERCICE 1914.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.																																											
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																														
CHAPITRE I^{er}.																																														
ADMINISTRATION CENTRALE.																																														
1	Traitement du Ministre.	21,000	752,455																																											
2	Personnel des bureaux : traitements, indemnités pour travaux extraordinaires et secours.	613,455																																												
3	Matériel. (Y compris une somme de 4,000 francs en charge temporaire)	75,000																																												
4	Fonds secrets	13,000																																												
5	Achat de décorations d'ordres de chevalerie	30,000																																												
CHAPITRE II.																																														
LÉGATIONS.																																														
6	Traitements des agents diplomatiques, indemnités locales pour frais de représentation et de logement et indemnités à quelques agents non rétribués (Le Gouvernement est autorisé à disposer, en faveur d'agents diplomatiques rétribués ou non rétribués, des sommes restées sans emploi sur les diverses allocations du présent article.)																																													
		<table><tr><th>Traitement.</th><th>Frais de représentation et de logement.</th><th>TOTAL.</th></tr><tr><td>a) Allemagne</td><td>21,000</td><td>50,000</td><td>71,000</td></tr><tr><td>b) Autriche-Hongrie</td><td>21,000</td><td>50,000</td><td>71,000</td></tr><tr><td>c) Brésil</td><td>16,000</td><td>28,000</td><td>44,000</td></tr><tr><td>d) Bulgarie</td><td>21,000</td><td>11,000</td><td>32,000</td></tr><tr><td>e) Chine</td><td>16,000</td><td>30,000</td><td>46,000</td></tr><tr><td>f) Danemark et Norvège</td><td>21,000</td><td>12,000</td><td>33,000</td></tr><tr><td>g) Espagne</td><td>21,000</td><td>18,000</td><td>39,000</td></tr><tr><td>h) États-Unis</td><td>21,000</td><td>45,000</td><td>66,000</td></tr><tr><td>i) France</td><td>21,000</td><td>40,000</td><td>61,000</td></tr><tr><td>j) Grande-Bretagne</td><td>21,000</td><td>50,000</td><td>71,000</td></tr></table>	Traitement.	Frais de représentation et de logement.	TOTAL.	a) Allemagne	21,000	50,000	71,000	b) Autriche-Hongrie	21,000	50,000	71,000	c) Brésil	16,000	28,000	44,000	d) Bulgarie	21,000	11,000	32,000	e) Chine	16,000	30,000	46,000	f) Danemark et Norvège	21,000	12,000	33,000	g) Espagne	21,000	18,000	39,000	h) États-Unis	21,000	45,000	66,000	i) France	21,000	40,000	61,000	j) Grande-Bretagne	21,000	50,000	71,000	
Traitement.	Frais de représentation et de logement.	TOTAL.																																												
a) Allemagne	21,000	50,000	71,000																																											
b) Autriche-Hongrie	21,000	50,000	71,000																																											
c) Brésil	16,000	28,000	44,000																																											
d) Bulgarie	21,000	11,000	32,000																																											
e) Chine	16,000	30,000	46,000																																											
f) Danemark et Norvège	21,000	12,000	33,000																																											
g) Espagne	21,000	18,000	39,000																																											
h) États-Unis	21,000	45,000	66,000																																											
i) France	21,000	40,000	61,000																																											
j) Grande-Bretagne	21,000	50,000	71,000																																											

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN
VOOR HET DIENSTJAAR 1914.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.																																											
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.																																														
EERSTE HOOFDSTUK.																																														
HOOFDBEHEER.																																														
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 "	752,455																																											
2	Jaarwedde van het personeel der bureelen, vergoedingen voor buitengewone werken en hulpgelden	613,455 "																																												
3	Materieel. (Inbegrepen eene som van 1,000 frank als tijdelijke last.)	75,000 "																																												
4	Geheime uitgaven	13,000 "																																												
5	Aankoop van eereteekens voor ridderorden	30,000 "																																												
HOOFDSTUK II.																																														
GEZANTSCHAPPEN.																																														
6	Jaarwedden der diplomatieke ambtenaren, plaatselijke toelagen voor kosten van vertegenwoordiging en huisvesting en toelagen aan sommige onbezoldigde ambtenaren. (De Regeering wordt gemachtigd te beschikken, ten gunste van bezoldigde of niet bezoldigde diplomatieke ambtenaren, over de sommen ongebruikt gebleven op de verschillende toekenningen van dit artikel.)																																													
	<table><tr><th>Jaarwedde.</th><th>Kosten van vertegenwoor- diging en huisvesting.</th><th>TOTAAL.</th></tr><tr><td>a) Duitschland</td><td>21,000 "</td><td>50,000 "</td><td>71,000 "</td></tr><tr><td>b) Oostenrijk-Hongarije</td><td>21,000 "</td><td>50,000 "</td><td>71,000 "</td></tr><tr><td>c) Brazilië</td><td>16,000 "</td><td>28,000 "</td><td>44,000 "</td></tr><tr><td>d) Bulgarië</td><td>21,000 "</td><td>11,000 "</td><td>32,000 "</td></tr><tr><td>e) China</td><td>16,000 "</td><td>30,000 "</td><td>46,000 "</td></tr><tr><td>f) Denemarken en Noorwegen</td><td>21,000 "</td><td>12,000 "</td><td>33,000 "</td></tr><tr><td>g) Spanje</td><td>21,000 "</td><td>18,000 "</td><td>39,000 "</td></tr><tr><td>h) Vereenigde-Staten</td><td>21,000 "</td><td>45,000 "</td><td>66,000 "</td></tr><tr><td>i) Frankrijk</td><td>21,000 "</td><td>40,000 "</td><td>61,000 "</td></tr><tr><td>j) Groot-Brittanje</td><td>21,000 "</td><td>50,000 "</td><td>71,000 "</td></tr></table>	Jaarwedde.	Kosten van vertegenwoor- diging en huisvesting.	TOTAAL.	a) Duitschland	21,000 "	50,000 "	71,000 "	b) Oostenrijk-Hongarije	21,000 "	50,000 "	71,000 "	c) Brazilië	16,000 "	28,000 "	44,000 "	d) Bulgarië	21,000 "	11,000 "	32,000 "	e) China	16,000 "	30,000 "	46,000 "	f) Denemarken en Noorwegen	21,000 "	12,000 "	33,000 "	g) Spanje	21,000 "	18,000 "	39,000 "	h) Vereenigde-Staten	21,000 "	45,000 "	66,000 "	i) Frankrijk	21,000 "	40,000 "	61,000 "	j) Groot-Brittanje	21,000 "	50,000 "	71,000 "		
Jaarwedde.	Kosten van vertegenwoor- diging en huisvesting.	TOTAAL.																																												
a) Duitschland	21,000 "	50,000 "	71,000 "																																											
b) Oostenrijk-Hongarije	21,000 "	50,000 "	71,000 "																																											
c) Brazilië	16,000 "	28,000 "	44,000 "																																											
d) Bulgarië	21,000 "	11,000 "	32,000 "																																											
e) China	16,000 "	30,000 "	46,000 "																																											
f) Denemarken en Noorwegen	21,000 "	12,000 "	33,000 "																																											
g) Spanje	21,000 "	18,000 "	39,000 "																																											
h) Vereenigde-Staten	21,000 "	45,000 "	66,000 "																																											
i) Frankrijk	21,000 "	40,000 "	61,000 "																																											
j) Groot-Brittanje	21,000 "	50,000 "	71,000 "																																											

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BUITENL. ZAKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.			TOTAAL per hoofdstuk.
		Jaarwedde.	Kosten van vertegenwoor- diging en huisvesting.	TOTAAL	
k)	Griekenland	16,000 »	11,000 »	27,000 »	1,471,000 »
l)	Italië	21,000 »	25,000 »	46,000 »	
m)	Japan	16,000 »	20,000 »	36,000 »	
n)	Grootherzogdom Luxemburg	21,000 »	4,000 »	25,000 »	
o)	Mexico	16,000 »	20,000 »	36,000 »	
p)	Nederland	21,000 »	25,000 »	46,000 »	
q)	Perzië	16,000 »	20,000 »	36,000 »	
r)	Portugal	16,000 »	12,000 »	28,000 »	
s)	Rumenië	16,000 »	15,000 »	29,000 »	
t)	Rusland	21,000 »	50,000 »	71,000 »	
u)	Heilige-Stoel	21,000 »	19,000 »	40,000 »	
v)	Servië	21,000 »	11,000 »	32,000 »	
w)	Zweden	21,000 »	12,000 »	33,000 »	
x)	Zwitserland	21,000 »	11,000 »	32,000 »	
y)	Turkije	21,000 »	20,000 »	41,000 »	
	Jaarwedde van een gevolmachtigd minis- ter, die den post van agent en consul generaal te Cairo bekleedt	21,000 »	12,000 »	33,000 »	
	Jaarwedden der gezantschapsraadsheeren en secretarissen	500,000 »	»	500,000 »	
	Voorkomende opslag aan in het jaar te bevorderen ambtenaren. Tijdelijke toe- lagen aan diplomatieke ambtenaren in vergoeding voor buitengewone lasten in het belang van den nationalen handel gedragen, of door eenen bezwaarden munt- of staathuishoudkundigen toe- stand in het land hunner residentie op- gelegd	46,000 »	»	46,000 »	
		852,000 »	619,000 »	1,471,000 »	
HOOFDSTUK III.					
CONSULATEN.					
7	Jaarwedden der consulaire ambtenaren en vergoedingen aan enkele onbezoldigde agenten, met de bevoegdheid, voor de Regeering, om de ongebruikt gebleven sommen tot een beloop van 50,000 frank aan de consulaire rondreizen te besteden			1,451,900 »	1,451,900 »
HOOFDSTUK IV.					
REISKOSTEN.					
8	Reiskosten voor agenten van den buitendienst en van het Hoofdbeheer, kosten van koeries, rijdende boden, verschillende reizen			200,000 »	200,000 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES, ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE V.			
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
9	Traitements et indemnités des chanciers, des drogman, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des légations	155,120 "	924,020
10	Traitements et indemnités des drogman, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des consulats	109,600 "	
11	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; entretien et ameublement des hôtels appartenant à l'Etat servant d'habitation aux agents diplomatiques et consulaires; dépenses diverses concernant les dits hôtels; frais extraordinaires et accidentels. (Y compris une somme de 87,000 francs en charge temporaire.)	507,000 "	
12	Secours provisoires à des Belges se trouvant sans ressources à l'étranger; frais éventuels de rapatriement; subsides aux établissements hospitaliers belges fondés en pays étrangers.	15,000 "	
15	Frais de chancellerie.	52,000 "	
14	Allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service consulaire en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national	190,000 "	
15	Garde militaire de la Légation belge à Pékin (y compris les avances faites à titre de frais de voyage à des militaires s'embarquant pour la Chine, ainsi que celles relatives au solde de primes payées dans le même but aux soldats rentrant en Belgique, à l'expiration de leur engagement)	117,500 "	
CHAPITRE VI.			
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ, DÉPENSES DIVERSES.			
16	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour travaux extraordinaires, pour frais de maladie et de funérailles, etc. — Dépenses imprévues non libellées au Budget	100,000 "	104,700
17	Quote-part de la Belgique, pour la dernière des années écoulées, dans les frais du Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage	4,000 "	
18	Quote-part de la Belgique, pour l'antépénultième des années écoulées, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves.	700 "	
CHAPITRE VII.			
COMMERCE. — ÉMIGRATION.			
19	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	112,000 "	217,016
20	Bureau officiel de renseignements commerciaux et exposition permanente de Laeken : échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque. (Y compris une somme de 15,000 francs en charge temporaire.)	45,000 "	
21	Service de l'émigration	39,000 "	
22	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	7,516 "	
23	Quote-part de la Belgique dans les frais du Bureau permanent et de la Commission internationale des sucres	3,500 "	
24	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international.	10,000 "	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BUITENL. ZAKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK V.			
VERSCHILLENDE UITGAVEN BETREFFENDE DE GEZANTSCHAPPEN EN CONSULATEN.			
9	Jaarwedden en vergoedingen voor de kanseliers, dragomans, vertolkers en voor het bestuurlijk en het ondergeschikt personeel der gezantschappen	153,120 "	924,020
10	Jaarwedden en vergoedingen voor dragomans, vertolkers en voor het bestuurlijk en het ondergeschikt personeel der consulaten	109,600 "	
11	Kosten van briefwisseling van het hoofdbeheer met de agentschappen, alsmede van briefwisseling onder deze; aankoop en onderhoud van vlaggen, wapenborden, zegels, stempels; aankoop, afschrift en vertaling van stukken; onderhoud en meubilering der huizingen welke aan den Staat toebehooren en tot woonst dienen aan de diplomatische en consulaire agenten; verschillende uitgaven betrekkelijk die huizingen; buitengewone en toevallige kosten. (Inbegrepen eene som van 87,000 frank als tijdelijke last.)	307,000 "	
12	Voorloopige hulpelden aan Belgen die zich zonder middelen van bestaan in den vreemde bevinden; mogelijke kosten van overbrenging naar het vaderland; toelagen aan de Belgische gestichten van barmhartigheid in vreemde landen opgericht	15,000 "	
13	Kanselarijkosten.	32,000 "	
14	Buitengewone en tijdelijke verleeningen aan agenten van den consulaire dienst in vergoeding van uitzonderlijk op hen genomen lasten in 't belang van den nationale koophandel	190,000 "	117,300 "
15	Militaire wacht van het Belgisch gezantschap, te Peking (met inbegrip der voorschotten gedaan als reiskosten aan militairen die zich naar China inschepen, alsook der voorschotten betrekkelijk het saldo van premien met hetzelfde inzicht betaald aan soldaten welke na afloop van hunnen diensttijd naar België terugkeeren)		
HOOFDSTUK VI.			
BUITENGEWONE ZENDINGEN, WACHTGELDEN, VERSCHILLENDE UITGAVEN.			
16	Buitengewone zendingen, wachtgelden, vergoedingen voor buitengewone werken, kosten van ziekte en van begrafenis, enz — Onvoorziene uitgaven niet afzonderlijk vermeld op de Begrooting.	100,000 "	104,700 "
17	Aandeel van België, voor het laatste der verlopen jaren, in de kosten van het Internationaal Bureel van het Bestendig Hof van arbitrage	4,000 "	
18	Aandeel van België, voor het tweede vóórlaatste der verlopen jaren, in de kosten van het Bijzonder Bureel voor de uitwisseling van bescheiden en inlichtingen over den slavenhandel	700 "	
HOOFDSTUK VII.			
KOOPHANDEL. — LANDVERHUIZING.			
19	Verschiedende kosten en aanmoedigingen voor den koophandel; aankoop van bescheiden over koophandel; uitgave van de <i>Consulaire Verzameling</i> en van andere werken, waarbij de koophandel en de nijverheid belang hebben	112,000 "	217,016
20	Officieel kantoor voor handelsinlichtingen en voortdurende tentoonstelling van Laeken: stalen; meubelen en materieel; tijdschriften; boekerij. (Inbegrepen eene som van 45,000 frank als tijdelijke last.)	45,000 "	
21	Dienst der landverhuizing.	39,000 "	
22	Aandeel van België in de kosten der Internationale Vereeniging voor de uitgave der tollarieven.	7,516 "	
23	Aandeel van België in de kosten van het Bestendig Bureel en van de Internationale Commissie voor de suiker	3,500 "	
24	Jaarwedde van eenen Belgischen ambtenaar bij het Internationaal Koloniaal Instituut	10,000 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VIII.			
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.			
25	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif</i>). . .	2,000 »	} 6,000 »
26	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse; secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime.	3,000 .	
27	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000 .	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. . . . fr.			5,127,091 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 octobre 1913.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

J. DAVIGNON.

Le Ministre des Finances,

M. LEVIE.

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BUITENL. ZAKEN (VERVOLG)

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	HOOFDSTUK VIII. PENSIOENEN, HULPGELDEN EN ACHTERSTALLIGE SCHULDVORDERINGEN.		
2)	Eerste termijn van de des voorkomend te verleenen pensioenen. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	2,000 .	
26	Verleening van hulpgelden, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten of onbenoemde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden; verleening van hulpgelden, in uitzonderlijke omstandigheden, aan diegene dier personen die een gering pensioen genieten	5,000 .	6,000
27	Achterstallige schuldvorderingen der vorige jaren die niet konden vereffend worden op de Begrooting van het jaar, waarop zij betrekking hebben	1,000 .	
	TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN. . fr.		5,127,091 .

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 15ⁿ October 1913.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Buitenlandsche Zaken,

J. DAVIGNON.

De Minister van Financiën,

M. LEVIE.

16)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1914

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																					
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																							
CHAPITRE I^{er}.																																																																							
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																							
1	*	Traitement du Ministre.																																																																					
		<i>Personnel des bureaux; traitements, indemnités pour travaux extraordinaires et secours :</i>																																																																					
		<table> <tr> <th>GRADES.</th><th>Nombre d'agents du même grade.</th><th>MONTANT de la DÉPENSE</th></tr> <tr> <td>Secrétaire général</td><td>1</td><td>14,400 »</td></tr> <tr> <td>Directeurs généraux</td><td>4</td><td>50,350 »</td></tr> <tr> <td>Chef du cabinet</td><td>1</td><td>10,000 »</td></tr> <tr> <td>Directeurs</td><td>5</td><td>55,040 »</td></tr> <tr> <td>Chefs de division</td><td>10</td><td>72,850 »</td></tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td><td>14</td><td>79,440 »</td></tr> <tr> <td>Sous-chefs de bureau Commis de 1^{re} classe</td><td>14</td><td>67,880 »</td></tr> <tr> <td>Commis de 2^e et de 3^e classes Économe</td><td>21</td><td>67,870 »</td></tr> <tr> <td>Expéditionnaires, attachés et surnuméraires</td><td>30</td><td>80,075 »</td></tr> <tr> <td>Huissier de cabinet</td><td>1</td><td>3,240 »</td></tr> <tr> <td>Huissier de salle</td><td>4</td><td>12,010 »</td></tr> <tr> <td>Messagers</td><td>24</td><td>49,875 »</td></tr> <tr> <td>Classeur</td><td>1</td><td>2,500 »</td></tr> <tr> <td>Garde du mobilier</td><td>1</td><td>2,500 »</td></tr> <tr> <td>Feutiers</td><td>7</td><td>9,475 »</td></tr> <tr> <td>Nettoyeuses</td><td>11</td><td>9,750 »</td></tr> <tr> <td>Concierges</td><td>4</td><td>5,700 »</td></tr> <tr> <td>Lingère</td><td>1</td><td>800 »</td></tr> <tr> <td>Salaires des gens de peine temporaires</td><td></td><td>3,700 »</td></tr> <tr> <td>Indemnités pour travaux extraordinaires et secours</td><td></td><td>14,200 »</td></tr> <tr> <td>Fonds destiné aux nécessités imprévues</td><td></td><td>6,000 »</td></tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL . . fr.</td><td>613,455 .</td></tr> </table>	GRADES.	Nombre d'agents du même grade.	MONTANT de la DÉPENSE	Secrétaire général	1	14,400 »	Directeurs généraux	4	50,350 »	Chef du cabinet	1	10,000 »	Directeurs	5	55,040 »	Chefs de division	10	72,850 »	Chefs de bureau	14	79,440 »	Sous-chefs de bureau Commis de 1 ^{re} classe	14	67,880 »	Commis de 2 ^e et de 3 ^e classes Économe	21	67,870 »	Expéditionnaires, attachés et surnuméraires	30	80,075 »	Huissier de cabinet	1	3,240 »	Huissier de salle	4	12,010 »	Messagers	24	49,875 »	Classeur	1	2,500 »	Garde du mobilier	1	2,500 »	Feutiers	7	9,475 »	Nettoyeuses	11	9,750 »	Concierges	4	5,700 »	Lingère	1	800 »	Salaires des gens de peine temporaires		3,700 »	Indemnités pour travaux extraordinaires et secours		14,200 »	Fonds destiné aux nécessités imprévues		6,000 »	TOTAL . . fr.		613,455 .
GRADES.	Nombre d'agents du même grade.	MONTANT de la DÉPENSE																																																																					
Secrétaire général	1	14,400 »																																																																					
Directeurs généraux	4	50,350 »																																																																					
Chef du cabinet	1	10,000 »																																																																					
Directeurs	5	55,040 »																																																																					
Chefs de division	10	72,850 »																																																																					
Chefs de bureau	14	79,440 »																																																																					
Sous-chefs de bureau Commis de 1 ^{re} classe	14	67,880 »																																																																					
Commis de 2 ^e et de 3 ^e classes Économe	21	67,870 »																																																																					
Expéditionnaires, attachés et surnuméraires	30	80,075 »																																																																					
Huissier de cabinet	1	3,240 »																																																																					
Huissier de salle	4	12,010 »																																																																					
Messagers	24	49,875 »																																																																					
Classeur	1	2,500 »																																																																					
Garde du mobilier	1	2,500 »																																																																					
Feutiers	7	9,475 »																																																																					
Nettoyeuses	11	9,750 »																																																																					
Concierges	4	5,700 »																																																																					
Lingère	1	800 »																																																																					
Salaires des gens de peine temporaires		3,700 »																																																																					
Indemnités pour travaux extraordinaires et secours		14,200 »																																																																					
Fonds destiné aux nécessités imprévues		6,000 »																																																																					
TOTAL . . fr.		613,455 .																																																																					
		<i>Matériel (y compris une somme de 1,000 francs en charge temporaire) :</i>																																																																					
3	a.	Chauffage et éclairage fr. 28,450 »																																																																					
	b.	Entretien des locaux, achat et entretien de meubles 14,850 »																																																																					
	c.	Bibliothèque; journaux; collections du Bureau de législation étrangère 15,500 »																																																																					
	d.	Fournitures de bureau, impressions, imprimés, manuscrits, cartes et reliures non destinés à la Bibliothèque et au Bureau de législation étrangère; port et affranchissement de la correspondance avec l'intérieur; frais de courses entre l'Administration centrale et l'annexe du Bureau officiel des renseignements commerciaux et annexes à Laeken; menus frais, etc. 16,200 »																																																																					
4	*	Fonds secrets.																																																																					
5	*	Achat de décorations d'ordres de chevalerie																																																																					
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. . . fr.																																																																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
613,455 »	605,350 »	8,105 »	»	578,560 »	549,627 49	
75,000 »	74,000 »	1,000 »	»	87,220 82	83,900 94	
15,000 »	15,000 »	»	»	15,000 »	15,000 »	
50,000 »	50,000 »	»	»	50,000 »	70,000 »	
752,455 »	743,550 »	9,105 »	»	729,580 82	707,528 43	
AUGMENTATION. . . fr.		9,105 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
----------------------------	--	---------------------------------------

			Traitement	Frais de représen- tation et de logement.

			Traitement	Frais de représen- tation et de logement.

			CHAPITRE II.	
			LÉGATIONS.	
			<i>Traitements des agents diplomatiques, indemnités locales pour frais de représentation et de logement et indemnités à quelques agents non rétribués.</i>	
			(Le Gouvernement est autorisé à disposer, en faveur d'agents diplomatiques rétribués ou non rétribués, des sommes restées sans emploi sur les diverses allocations du présent article.)	
a.		ALLEMAGNE . . . 1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	21,000	50,000
b.		AUTRICHE-HONGRIE. 1 — — .	21,000	50,000
c.		BRÉSIL . . . 1 Ministre résident	16,000	28,000
d.		BULGARIE . . . 1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	24,000	41,000
e.		CHINE . . . 1 Ministre résident	16,000	30,000
f.		DANEMARK ET NOR- WÈGE. . . . 1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	24,000	42,000
g.		ESPAGNE. . . . 1 — — .	24,000	18,000
h.		ÉTATS-UNIS. . . 1 — — .	24,000	48,000
i.		FRANCE 1 — — .	21,000	40,000
j.		GRANDE-BRETAGNE. 1 — — .	21,000	50,000
k.		GRÈCE 1 Ministre résident	16,000	41,000
l.		ITALIE 1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	24,000	28,000
m.		JAPON 1 Ministre résident	16,000	20,000
n.		GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. . 1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	24,000	4,000
o.		MAROC 1 Ministre résident	16,000	20,000
p.		MEXIQUE 1 — — .	16,000	20,000
q.		PAYS-BAS 1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	21,000	28,000
r.		PERSE 1 Ministre résident	16,000	20,000
s.		PORTUGAL 1 — — .	16,000	12,000
t.		ROUMANIE 1 — — .	16,000	13,000
u.		RUSSIE 1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	24,000	50,000
v.		SAINT-SIÈGE . . 1 — — .	21,000	19,000
w.		SERBIE 1 — — .	21,000	14,000
x.		SUÈDE 1 Ministre résident	21,000	42,000
y.		SUISSE 1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	24,000	44,000
z.		TURQUIE. . . . 1 — — .	24,000	20,000
a'.		Traitement d'un chef de mission occupant un poste consulaire au Caire.	24,000	42,000
b'.		Traitements des conseillers et secrétaires		
		Augmentations éventuelles aux agents promus dans l'année. — Indemnités temporaires à des agents diplomatiques en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national ou imposées par une situation monétaire ou économique onéreuse dans le pays de leur résidence		
			TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
CONSULATS.		
7	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE VOYAGE.		
8	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.
CHAPITRE V.		
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
9	»	Traitements et indemnités des chanceliers, des drogmans, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des légations
10	»	Traitements et indemnités des drogmans, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des consulats
11	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; entretien et ameublement des hôtels appartenant à l'État servant d'habitation aux agents diplomatiques et consulaires; dépenses diverses concernant les dits hôtels (c); frais extraordinaires et accidentels. (Y compris une somme de 87,000 francs en charge temporaire.)
12	»	Secours provisoires à des Belges se trouvant sans ressources à l'étranger; frais éventuels de rapatriement; subsides aux établissements hospitaliers belges fondés en pays étrangers.
13	»	Frais de chancellerie
14	»	Allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service consulaire en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national
<i>Garde militaire de la légation belge à Pékin :</i>		
15	a.	Traitement et solde fr. 56,887 50
	b.	Entretien et subsistance 50,400 »
	c.	Entretien de l'habillement, de l'équipement, frais d'administration et indemnités pour travaux extraordinaires 4,500 »
	d.	Frais de maladie, d'entretien du casernement, du couchage, etc. 5,512 50
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ, DÉPENSES DIVERSES.		
16	»	Missions extraordinaires; frais relatifs aux traités et conventions; traitements d'inactivité; frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale; indemnités à des agents autres que ceux de l'administration centrale, pour travaux extraordinaires ou situation malheureuse résultant de circonstances indépendantes de leur volonté; dépenses imprévues non libellées au Budget
17	»	Quote-part de la Belgique, pour la dernière des années écoulées, dans les frais du Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage.
18	»	Quote-part de la Belgique, pour l'antépénultième des années écoulées, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1915.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
a) 1,451,900	1,576,900	75,000	»	1,377,313 89	1,174,548 23	a) Voir tableau à la page 28.
1,451,900	1,576,900	75,000	»	1,377,313 89	1,174,548 23	
AUGMENTATION. . fr.		75,000				
200,000	200,000	»	»	317,997 40	261,935 23	
200,000	200,000	»	»	317,997 40	261,935 23	
b) 155,120	137,980	15,140	»	35,000 »	25,000 »	b) Voir tableau à la page 29.
b) 109,600	96,440	13,160	»	185,103 74	175,751 47	
307,000	307,000	»	»	416,576 25	248,551 04	c) Hôtels à Berlin, Paris, Constantinople, Tokio Séoul, Shanghai, Pékin et Téhéran.
15,000	15,000	»	»	15,000 »	7,294 85	
d) 52,000	52,000	»	»	32,000 »	27,500 »	d) Allemagne 3,800 Autriche-Hongrie 2,000 Chine 2,000 France 3,500 Grande-Bretagne 2,000 Italie 2,000 Japon 2,000 Pays-Bas 3,000 Russie 2,000 Turquie 3,000 États-Unis 2,000 Suppléments d'indemnité pour char- ges extraordinaires 5,000 Fr. 32,000
190,000	160,000	50,000	»	130,000 »	127,666 72	
117,500	117,500	»	»	117,500 »	73,910 16	
924,020	865,720	58,300	»	926,779 99	685,474 24	
AUGMENTATION. . fr.		58,300				
100,000	100,000	»	»	100,000	94,560 30	
4,000	4,000	»	»	4,000	1,992 53	
700	700	»	»	700	432 53	
104,700	104,700	»	»	104,700	96,785 36	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
COMMERCE. — ÉMIGRATION.		
19	•	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consulaire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie
20	•	Bureau officiel de renseignements commerciaux et exposition permanente de Laeken : échantil- lons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque. (<i>Y compris une somme de 15,000 francs en charge temporaire.</i>)
21	•	Service de l'émigration
22	•	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers
23	•	Quote-part de la Belgique dans les frais du Bureau permanent et de la Commission interna- tionale des sucres.
24	•	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.		
25	•	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
26	•	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime.
27	•	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IX.		
SERVICES DIVERS.		
•		Contribution de la Belgique à l'édification du Palais de la Paix à La Haye. Frais d'acquisition de portes en fer forgé ornées de bronze (<i>pour mémoire</i>)
•		Acquisition d'une maison avec jardin attenante à l'hôtel de la légation à Constantinople (<i>pour mémoire</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations:
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
112,000	112,000	»	»	112,019 15	102,705 04	
45,000	61,000	»	16,000	50,200	27,790 16	
59,000	39,000	»	»	34,000	29,742 30	
7,316	7,316	»	»	7,316	6,835 »	
3,500	3,500	»	»	3,500	3,300 »	
10,000	10,000	»	»	10,000	10,000 »	
217,016	233,016	»	16,000	197,235 15	180,570 50	
DIMINUTION. fr.		16,000				
2,000	2,000	»	»	2,000	1,044 25	
3,000	3,000	»	»	3,000	999 60	
1,000	1,000	»	»	1,000	926 80	
6,000	6,000	»	»	6,000	2,970 65	
»	»	»	»	50,000	»	
»	»	»	»	(1) 20,000	»	
»	»	»	»	70,000	»	

(1) Loi du 28 décembre 1912

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉROS des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i> — — — PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES. I. Administration centrale II. Légations III. Consuls IV. Frais de voyage V. Dépenses diverses relatives aux légations et aux consuls VI. Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, dépenses diverses VII. Commerce. — Émigration VIII. Pensions, secours et créances arriérées DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES. IX. Services divers (<i>pour mémoire</i>) TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1915.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
752,455 »	743,350 »	9,105 »	»	729,580 82	707,528 43	
1,471,000 »	1,461,000 »	10,000 »	»	1,486,000 »	1,435,500 »	
1,451,900 »	1,576,900 »	75,000 »	»	1,377,313 89	1,174,548 23	
200,000 »	200,000 »	»	»	317,997 40	261,955 23	
924,020 »	863,720 »	58,300 »	»	926,779 99	685,474 24	
104,700 »	104,700 »	»	»	104,700 »	96,785 36	
217,016 »	233,016 »	»	16,000 »	197,235 13	180,570 50	
6,000 »	6,000 »	»	»	6,000 »	2,970 65	
»	»	»	»	70,000 »	»	
5,127,091 »	4,990,686 »	132,405 »	16,000 »	5,215,607 23	4,843,312 64	
AUGMENTATION . . . fr.		136,405 »				

NOTE (a) DE LA PAGE 25.

PAYS.	RÉSIDENCES.	QUALITÉS.	TRAITEMENTS.
Allemagne	Brême. Cologne.	Consul général. Consul général.	23,000 » 23,000 »
Argentine (République).	Buenos-Ayres.	Consul général, Envoyé extraordi- naire et Ministre plénipotentiaire.	26,000 » (g) 8,000 »
Bolivie	La Paz de Ayacucho.	Consul général chargé d'affaires.	26,000 » (b) 5,000 » (c)
Brésil	Saint-Paul.	Consul général.	28,000 » (e)
Chili	Santiago.	Consul général, Envoyé extraordi- naire et Ministre plénipotentiaire.	25,000 » 8,000 »
Chine	Hankow.	Consul.	22,000 » (c)
—	Hong-Kong.	Consul.	22,000 » (a)
—	Shanghai.	Consul général.	52,000 » (h)
—	Tientsin.	Consul général.	26,000 » (e)
Colombie	Bogota.	Consul général chargé d'affaires.	26,000 » 5,000 »
Cuba (République de) .	La Havane.	Consul général, Ministre résident.	20,000 » 5,000 »
Espagne	Barcelone.	Consul général.	25,000 »
Espagne (Possessions) .	Sainte-Croix de Ténériffe.	Consul général.	22,000 »
États-Unis d'Amérique .	Nouvelle-Orléans.	Consul.	18,000 » (b)
—	Philadelphie.	Consul général.	28,000 »
—	San-Francisco.	Consul.	22,000 » (b)
— (Iles Philippines) .	Mauille.	Consul.	22,000 » (b)
France (Protectoirats) .	Tunis.	Consul général.	28,000 » (a')
Grande-Bretagne . . .	Londres.	Consul général.	22,000 » (a i)
— (Australie) . . .	Melbourne.	Consul général.	24,000 »
— (—) . . .	Sydney.	Consul.	18,000 » (j)
— (Canada) . . .	Ottawa.	Consul général.	22,000 » (e)
— (Indes britanniques) .	Bombay.	Consul.	5,000 » 22,000 » (c)
—	Calcutta.	Consul.	22,000 » (c)
— (Afrique australe) .	Johannesburg.	Consul général.	26,000 » (f)
— (Uganda) . . .	Entebbe.	Consul.	22,000 » 50,000 »
Guatemala	Guatemala.	Consul général, Ministre résident.	5,000 »
Italie	Milan.	Consul général.	24,000 »
Japon	Kobe.	Consul.	22,000 »
—	Yokohama.	Consul général.	28,000 » (a)
— (Corée) . . .	Séoul.	Consul général.	26,000 » (h)
Maroc	Tanger.	Agent et Consul général.	27,000 »
Pays-Bas	Rotterdam.	Consul général.	20,000 » (a)
— (Indes néerlandaises)	Batavia.	Consul.	22,000 » 50,000 » (c)
Pérou	Lima.	Consul général, Ministre résident.	5,000 »
Russie	Kharkow.	Consul général.	20,000 » (e)
—	Moscou.	Consul général.	21,000 » (e)
Siam	Bangkok.	Consul général, Ministre résident.	51,000 » (c) 8,000 »
Turquie	Smyrne.	Consul général.	22,000 » (a)
Égypte	Alexandrie.	Consul.	18,000 » 24,000 » (e')
Uruguay	Montevideo.	Consul général, Chargé d'affaires.	5,000 » 51,000 »
Venezuela	Caracas.	Consul général, Ministre résident.	5,000 »
Traitements des vice-consuls : 6 au traitement de 9,000 francs ; 12 au traitement de 8,000 francs ; 8 au traitement de 7,000 francs ; 7 au traitement de 6,000 francs			248,000 »
Explorations			50,000 »
Indemnités d'intérim aux vice-consuls de carrière et indemnités à quelques agents non rétribués			11,000 »
Traitements à prévoir pour les nouveaux postes consulaires.			
Antilles : Chargé d'affaires		29,000 »	61,000 »
Balkans : un Consul général		18,000 »	
Id. : un Consul		14,000 »	
			1,451,000 »

(a') En plus une indemnité de logement de 1,500 fr.
 (a) Id. id. id. 2,000 fr.
 (b) Id. id. id. 5,000 fr.
 (c) Id. id. id. 4,000 fr.
 (d) Id. id. id. 5,000 fr.
 (e) Id. id. id. 6,000 fr.

(e') En plus une indemnité de logement de 9,000 fr.
 (f) Id. id. id. 10,000 fr.
 (g) Id. id. id. 37,000 fr.
 (h) Outre la jouissance d'un hôtel.
 (i) Outre la jouissance d'une chancellerie.
 (j) En plus une indemnité de logement de 2,500 fr.

NOTE (b) DE LA PAGE 25.

LÉGATIONS (article 9).		CONSULATS (article 10).	
Emplois administratifs.		Emplois administratifs.	
Paris	1 chancelier fr. 12,000	Buenos Ayres	1 secrétaire dactylographe, fr. 3,000
—	1 premier commis de chan- cellerie 6,000	Milan	1 secrétaire dactylographe. 1,500
—	1 second commis de chan- cellerie 5,000	Londres	1 chancelier 3,000
Berlin	1 chancelier adjoint. 5,000	—	1 commis de chancellerie. 2,110
La Haye	1 chancelier adjoint. 5,000	Tanger	1 chancelier 5,000
Belgrade	1 chancelier 6,000	Alexandrie	1 chancelier 4,000
Athènes	1 drogman 6,000	Hankow	1 lettré interprète 2,000
Constantinople.	1 premier drogman 15,000	Hong-Kong	1 lettré interprète 500
—	1 second drogman 11,000	Kharkow	1 interprète 3,250
—	1 chancelier adjoint. 4,500	Kobé	1 lettré interprète 2,100
—	1 élève drogman 5,000	Moscou	1 lettré interprète 1,600
Pékin	1 interprète 7,000	Rotterdam	1 commis de chancellerie. 2,000
—	2 élèves interprètes 12,000	Séoul	1 lettré interprète 1,000
—	1 lettré interprète 900	Shanghai	1 interprète 6,000
Téhéran	1 drogman 8,500	—	2 lettrés interprètes. 3,500
Tokio	1 lettré interprète 6,000	Smyrne	1 drogman 9,000
Sophia	1 drogman 5,000	—	1 candidat drogman. 5,000
Washington	1 commis de chancellerie 6,000	Tientsin	2 lettrés interprètes. 4,000
Emplois subalternes.		—	1 interprète 7,000
Berlin	1 concierge 1,700	Yokohama	1 lettré interprète 3,100
—	1 garçon de chancellerie 1,500	San Francisco	1 commis de chancellerie. 2,000
Constantinople.	2 khavass 2,600	Emplois subalternes.	
—	1 garçon de bureau 2,000	Tanger	3 khavass 2,700
—	1 concierge 1,950	Alexandrie	1 — 1,200
Le Caire	2 khavass 2,000	Bangkok	1 — 850
Mexico	1 garde indigène 650	Bombay	1 commis indigène 800
Téhéran	4 ghouls et garde milit. 11,000	—	1 sepoï 350
Sophia	1 khavass 1,200	Séoul	2 kizons 700
Frais de drogmanat et d'interprétariat rem- boursés sur comptes	320	Smyrne	2 khavass 2,100
Équipement et gratifications des khavass.	4,500	Calcutta	1 chancelier indigène 900
Fr.	155,120	—	1 khavass 450
		Tunis	1 — 1,200
		Alep	1 — 750
		Andrinople	1 — 750
		Bagdad	1 — 1,000
		Beyrouth	1 — 1,000
		Brousse	1 — 600
		Damas	1 — 800
		Jérusalem	1 — 720
		Larnaca	1 — 500
		Le Caire	1 — 1,000
		Port-Saïd	1 — 900
		Rhodes	1 — 50
		Salonique	1 — 750
		Mersina	1 — 700
		Samsoun	1 — 600
		Trébizonde	1 — 720
		Tripoli	1 — 500
		Varna	1 — 800
		Kharkhoff	1 gardien 360
		Frais de drogmanat et d'interprétariat rem- boursés sur compte	2,090
		Équipement et gratifications des khavass.	3,500
		Imprévus	10,000
		Fr.	109,600

(30)